



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 décembre 2010

PRESENTS : MM JACCAZ Yann, BESSY Pierre, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, DESRUES Jean-Claude, CHAMBET Anthony, LABROUSSE Jean, DESCHAMPS Patrick.

ABSENTS excusés : PERINET-MARQUET Marie-Paule, PERINET-MARQUET Guy

ABSENTS : PERNOD Stéphanie, MOLLARD Julie, BARDET Olivier.

Procurations : PERINET-MARQUET Marie-Paule procuration à JACCAZ Yann, PERINET-MARQUET Guy procuration à JOND Claude.

NOMINATION du SECRETAIRE de SEANCE :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales. JACCAZ Jean-Paul a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION du PROCES VERBAL de la SEANCE du 9 novembre 2010

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 novembre 2010, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès verbal du Conseil Municipal du 9 novembre 2010 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A l'ORDRE du JOUR de la SEANCE du 14 décembre 2010

QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

1/ Tarifs des secours sur pistes par le SDIS

Le nouveau tarif est fixé à 146€ par intervention.

Approbation à l'unanimité des élus présents ou représentés.

2/ Subvention au CCAS

Vote d'une subvention de 4000€, comme l'an passé.

Approbation à l'unanimité des élus présents ou représentés

3/ Adhésion au PASS 74

La municipalité propose l'adhésion à ce PASS afin que les employés communaux bénéficient d'avantages en terme d'action sociale. Il faut savoir que, depuis la loi de 2007, c'est une obligation de la part des collectivités locales.

Le Centre de Gestion (CDG) du département a négocié un contrat global jugé intéressant par les élus.

Il est donc décidé d'opter pour une formule permettant les avantages suivants : la Mairie paie une cotisation annuelle de 1400€ afin que les employés puissent acheter des chèques-vacances et des chèques-cadeaux.

Pour les chèques restaurant, la Commune prendra en charge 50% des 7€ de leur coût. Chaque employé peut en acheter en fonction du nombre de jours travaillés.

Au total, le coût maximum que pourrait avoir à supporter la collectivité (si tous les employés souscrivaient l'achat

de tous leurs droits en matière de tickets, serait de 11 000 euros environ.
Approbation à l'unanimité des élus présents ou représentés.

4/ Admission en non valeur

Annulation de factures de secours sur pistes impayées pour 1260,68€
Approbation à l'unanimité des élus présents ou représentés.

5/ Etat des restes à réaliser 2010

Monsieur JOND rappelle à l'assemblée, la nécessité d'assurer les mandatement des dépenses engagées au cours des derniers mois, prévues sur l'exercice 2010 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice et propose de reporter les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2011.

• Dépenses (Annexe N°1)

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2011
202	Frais d'études des documents d'urbanismes	103 340,09 €
2031	Frais d'études	70 539,52 €
2112	Terrains de voirie	25 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	17 975,88 €
2313	Immobilisations en cours – Constructions	4 819,75 €
2315	Immobilisations en cours – Installations, matériel et outillage	2 254 692,67 €
TOTAL		2 476 367,91 €

• Recettes (Annexe N°2)

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2011
1322	Subventions d'investissements – Région	114 665,97 €
1323	Subventions d'investissements – Département	126 842,50 €
1328	Subventions d'investissements – Autres	84 600,00 €
1641	Emprunts	1 700 000,00 €
16878	Emprunts – Autres organismes	129 403,71 €
TOTAL		2155 512,18 €

Approbation à l'unanimité des élus présents ou représentés.

6/ Virement de crédits à la section d'investissement

La question est retirée de l'ordre du jour.

7/ Abattement de la taxe d'habitation pour les personnes handicapées

Il existe actuellement un abattement systématique décrété par l'Etat concernant les personnes handicapées. La municipalité souhaite aller plus loin avec un abattement supplémentaire, selon le cadre autorisé par la loi. Ainsi, un abattement spécial à la base de 10% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides est possible. Il est donc décidé de le mettre en place sur la fiscalité 2011 afin d'aider ce public qui doit toujours faire face à des investissements coûteux pour leur quotidien.

Approbation à l'unanimité des élus présents ou représentés.

8/ Indemnité du Receveur des impôts

Le taux a été voté le mois dernier. Elle s'élèvera à 804,37 €.

Approbation à l'unanimité des élus présents ou représentés.

9/ Loyer de la garderie

La Part de Rêve est en déficit sur sa garderie ouverte à l'année (35.000€). La structure doit, en effet, gérer une saisonnalité des demandes bien plus forte que prévue. La plupart des parents ne mettent leur enfant en crèche que pendant l'hiver et une partie de l'été alors que tout le monde pensait qu'une partie des demandes se ferait tout de même à l'année. On constate ainsi une fréquentation faible hors saisons et une saturation en hiver.

Autre problème, le système de tarification PAJE décourage des parents car ils doivent attendre le versement en décalé de l'aide de la CAF et le crédit d'impôt. Cela ne facilite pas le remplissage de la crèche.

Enfin, s'agissant d'une période de transition, la mairie de Praz-sur-Arly a encore des places de crèche à Meg'Accueil, financée par notre commune. Il s'agit des enfants qui étaient déjà là bas et pour lesquels il paraissait

normal de les laisser finir leur cursus de garde pour ne pas les perturber et également pour maintenir nos engagements vis à vis de nos communes partenaires.

Au regard de ces éléments et afin de pérenniser le service de crèche, il est prévu dans le contrat de DSP la possibilité d'octroyer une aide à titre exceptionnel. Il est proposé de leur donner une aide ponctuelle de la valeur du loyer, soit 14.000 €, sous forme d'une annulation du loyer.

Il est précisé que le nombre de places sera en baisse à Meg'Accueil dorénavant et que la subvention à cette structure passera, en 2011, de 70 000 à 40 000 euros environ, ce qui permettra de financer sans surcoût notre aide à La Part de Reve si le problème se poursuit l'année prochaine.

Nous nous sommes renseignés auprès de communes de la région qui n'ont pas le même prestataire de micro crèche et ils ont les mêmes problèmes.

Nous étudions la possibilité d'intégrer les garderies dans l'intercommunalité dès que celle-ci sera mise en place afin d'éviter ces problèmes de différences de tarifs ou de modes de remboursement d'une commune à l'autre. Cela permettrait aussi, à terme, une gestion optimisée (achats groupés de repas, de matériel, personnel administratif réduit, etc....).

Enfin, il est décidé de tout mettre en œuvre pour passer dans les plus brefs délais au mode de financement PSU. Ainsi, les parents n'auront plus à faire l'avance des aides de la CAF et de la commune.

Approbation à l'unanimité des élus présents ou représentés.

10/ Comité des Fêtes – Médiévales

Approbation d'une garantie maximum de 10.000€ en cas d'intempéries (pluie) lors des

Médiévales afin de couvrir un déficit éventuel lié au mauvais temps. L'objectif est de permettre au Comité des Fêtes de poursuivre sa volonté de développement de ce bel événement. Sans cette assurance de la part de la mairie, ils ne pourront pas engager tous leurs prestataires, de peur de se retrouver, en cas de pluie, devant un déficit important qu'ils ne pourraient combler. Leur objectif, à terme, reste de pouvoir créer progressivement une réserve financière leur permettant d'encaisser ce genre de problème. Mais, pour l'heure, l'événement est trop récent pour le permettre.

Approbation à l'unanimité des élus présents ou représentés.

11/ Occupation temporaire du domaine public aux Belles

A la place du camion de pizzas, à la Plaine des Belles, une autorisation d'installation

d'un camion "kebab" pour l'hiver a été donnée pour la somme de 559€, sous réserve d'une photo du camion garantissant une présentation correcte.

Approbation à l'unanimité des élus présents ou représentés.

12/ Occupation temporaire du domaine public place de la mairie

Le jeudi (matin hors saison et toute la journée en saison) et le dimanche matin, il est proposé l'installation d'un boucher devant la Mairie. Il s'agit de M. Figuet qui travaillait les après midis avec notre ancien boucher, M. Regazzoni. Les élus regrettent la fermeture de cette boucherie. Pour maintenir une dynamique du tissu commercial dans le centre village, la proposition de M. Figuet de venir s'installer deux jours par semaine place de la mairie est apparue comme une bonne chose.

L'emplacement est créé pour la somme de 2,20€ du mètre linéaire par jour, soit le tarif appliqué aux emplacements du marché pralin.

Approbation à l'unanimité des élus présents ou représentés.

13/ Admissions en non valeur – budget de l'eau

Il s'agit un reliquat de facture d'eau : pour la somme de 848,70€ suite à la faillite du Darbelo.

Approbation à l'unanimité des élus présents ou représentés.

14/ Restes à réaliser au budget de l'eau

Monsieur Claude JOND, rappelle à l'assemblée, la nécessité d'assurer les mandatement des dépenses engagées au cours des derniers mois, prévues sur l'exercice 2010 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice et propose de reporter les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2011.

- **Dépenses**

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2011
2188	Immobilisations corporelles - autres	2 050,00 €
	- PAYANT – Godet chargeur Tractopelle	
2315	Immobilisations en-cours	118 961,90 €

- BENEDETTI – Amgt voie nouvelle	40 130,00 €
- MONT BLANC MATERIAUX – Amgt route du Marais	31 676,00 €
- COLAS – Amgt route du Marais	38 104,80 €
- TAVIAN-PATREGNANI – Route des Thouvassières	9 051,10 €
TOTAL	121 011,90 €

Approbation à l'unanimité des élus présents ou représentés.

15/ Certification à la gestion durable de la forêt communale

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune, d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Approbation à l'unanimité des élus présents ou représentés.

16/ Adhésion au label FFCT

Monsieur Bessy, expose au conseil municipal que dans le cadre du développement des activités de tourisme estival la commune souhaite développer l'offre de promenades VVT, tant sur l'espace Diamant que sur les communes voisines affiliées à la FFCT.

Afin d'affirmer officiellement la volonté de la commune il convient de prendre une délibération de principe pour adhérer au label FFCT.

Approbation à l'unanimité des élus présents ou représentés.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS **AU MAIRE**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION des **RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION des **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

COMMUNICATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Prochain conseil municipal : 16 décembre 2010 à 20 heures 30.

Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, la séance publique est levée à 21 heures 30.

h

PROCES VERBAL de SEANCE DRESSE le 22 décembre 2010 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 14 décembre 2010.

SIGNE : JACCAZ Jean-Paul, Secrétaire de séance



Vu pour être affiché le 22 décembre 2010 conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Maire, Yann JACCAZ

